



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 avril 2019 à 19 h  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement  
M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 20 h 03.

10.01

---

**Ajournement de la séance ordinaire du 2 avril 2019**

La présente séance est ajournée à 20 h 03. Les délibérations reprennent à 20 h 08, après que plusieurs personnes aient quitté la salle.

10.02

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 08, suivi d'une déclaration de Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville. La période de questions se termine à 20 h 12.

10.03

---

**CA19 12068**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2019 à 19 h**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2019, à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA19 12069**

**Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2019, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 13 mars 2019, à 9 h**

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2019, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 13 mars 2019, à 9 h.

ADOPTÉE

10.05

---

**CA19 12070**

**Adopter le Plan d'action en sécurité urbaine 2019-2021 de l'arrondissement d'Anjou - Créer un comité local en sécurité urbaine**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan d'action en sécurité urbaine 2019-2021.

De créer un comité local en sécurité urbaine selon les modalités définies au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

12.01 1190965005

---

**CA19 12071**

**Approuver la convention avec l'organisme angevin « Opération Surveillance Anjou (OSA) », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, afin de soutenir leur offre de services en activités culturelles, sportives, de loisirs ou communautaires, destinées aux citoyens - Octroyer une contribution financière de 46 650 \$ à cette fin, pour la même période**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver la convention « Contribution - culture, sports, loisirs » convenue entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et l'organisme angevin « Opération Surveillance Anjou (OSA) », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, afin de soutenir leur offre de services en activités culturelles, sportives, de loisirs ou communautaires, destinées aux citoyens.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 46 650 \$ à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans la convention.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1190965004

---

**CA19 12072**

**Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et treize (13) organismes angevins reconnus, d'une durée d'un an (2019), de deux ans (2019-2020) et de trois ans (2019-2021)**

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a décidé de retirer les trois (3) organismes suivants: Carrefour Solidarité Anjou, Concertation Anjou et Le Carrousel du Ptit Monde d'Anjou de l'approbation des ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou et les dix (10) organismes angevins reconnus, ci-après nommés, pour une durée d'un an, de deux ans ou de trois ans :

**Organismes avec une entente d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019**

Club féminin de ski de fond d'Anjou

La ligue des cadets de l'armée du Canada (Québec)

**Organisme avec une entente de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020**

150<sup>e</sup> Scouts & Guides N.D. Anjou

Association Au fil du temps d'Anjou  
Association de volleyball Anjou  
Carrefour des femmes d'Anjou  
La Compagnie de danse Harmonie  
Société d'horticulture et d'écologie de la ville d'Anjou (S.H.E.V.A.),

**Organisme avec une entente de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021**

Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou inc.  
Club Santé-Sport Anjou

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les ententes à intervenir avec ces dix (10) organismes.

ADOPTÉE

20.02 1190965003

---

#### **CA19 12073**

**Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'École secondaire d'Anjou pour la soutenir dans son projet « Réagir efficacement à l'imprévisible »**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'École Secondaire d'Anjou pour la soutenir dans son projet « Réagir efficacement à l'imprévisible ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1198178002

---

#### **CA19 12074**

**Exercer l'option de prolongation du contrat avec J.M.A.C Remorquage transport et déneigement et autoriser une dépense de 121 367,61 \$, taxes incluses, pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateur, pour la période du 15 novembre 2019 au 30 mars 2020 (saison hivernale 2019-2020), majorant la dépense totale de 119 574 \$ à 240 941,61 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation prévue à l'appel d'offres public 18-17040**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 121 367,61 \$, taxes incluses, au fournisseur J.M.A.C. Remorquage transport et déneigement, pour l'option de prolongation du contrat relatif à la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateur, pour la période du

15 novembre 2019 au 30 mars 2020 (saison hivernale 2019-2020), basé sur les taux horaires soumis et en fonction des quantités prévisionnelles prévues aux documents de l'appel d'offres public 18-17040 (5 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser l'arrondissement d'Anjou à émettre les paiements pour ce contrat en conformité avec les clauses contractuelles le régissant, selon les conditions hivernales, sur présentation des rapports dûment approuvés.

ADOPTÉE

20.04 1187046003

---

#### **CA19 12075**

**Autoriser, en vertu de l'article 6I) de l'Annexe C du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140), le prêt de l'autobus municipal, à titre gratuit, à trois regroupements de garderies en milieu familial pour deux sorties éducatives en 2019**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser, en vertu de l'article 6), I) de l'Annexe C du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140), le prêt de l'autobus municipal pour deux sorties éducatives, à titre gratuit, aux trois regroupements de garderies en milieu familial suivants :

- regroupement des garderies en milieu familial du Haut-Anjou;
- regroupement des garderies en milieu familial du secteur sud-est d'Anjou;
- regroupement des garderies en milieu familial du secteur sud de l'hôtel de ville d'Anjou.

ADOPTÉE

20.05 1190556007

---

#### **CA19 12076**

**Autoriser une dépense totale de 585 479,37 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat au montant de 518 123,34 \$, taxes incluses, à Construction Larotek inc., pour les travaux de réfection de trottoir et de pavage sur diverses rues (2019) - Appel d'offres public numéro 2019-06-TR (8 soumissionnaires)**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 585 479,37 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de réfection de trottoir et de pavage sur diverses rues (2019).

D'accorder à la compagnie Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 518 123,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2019-06-TR (8 soumissionnaires).

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.06 1197715005

---

#### **CA19 12077**

**Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de janvier 2019**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de janvier 2019

ADOPTÉE

30.01 1198178003

---

#### **CA19 12078**

**Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 11100 du boulevard Louis-H.-La Fontaine**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 mars 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel, situé au 11100 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur le lot 1 990 017 du cadastre du Québec, circonscription

foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Sylvain Lebel, sous le numéro 15468 de ses minutes, daté du 20 février 2019, ainsi qu'aux perspectives couleurs datées du 22 février 2019, le plan daté du 5 février 2019 et le plan projet d'implantation révisé en date du 22 février 2019, réalisés par « Zinno Zappitelli architectes ».

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'autoriser un tablier de manœuvre d'empiéter dans la marge avant du côté de la rue Minicut, sur le lot 1 990 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, alors que pour un bâtiment en zone industrielle, un tablier de manœuvre doit être situé entièrement sur le terrain de l'usage qu'il dessert. Dans la cour avant, il doit être situé au-delà de la marge avant, soit 7,6 mètres de la ligne avant.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1197133008

---

#### **CA19 12079**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.39 visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 27 février 2019**

Considérant les recommandations formulées lors de la réunion du comité de circulation tenue le 27 février 2019;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.39 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- ajouter sur le mur antibruit, dans le prolongement de l'accès au stationnement accessoire au Centre communautaire d'Anjou, un panneau directionnel jaune vers la droite;
- remplacer les deux panneaux d'arrêt par des panneaux de plus grande dimension à l'intersection de la rue Saint-Zotique et de la place Saint-Zotique, ajouter à cette intersection une traverse piétonne dans le prolongement du trottoir bordant le côté ouest de la place Saint-Zotique et rapprocher la ligne d'arrêt à la limite de la nouvelle traverse piétonne;
- installer un panneau signalant la présence de cerfs de Virginie sur le boulevard du Golf au nord de l'intersection du boulevard des Sciences, en direction nord;
- installer un panneau signalant la présence de cerfs de Virginie sur le boulevard du Golf au nord de l'intersection de la rue du Parcours, en direction nord;
- installer un panneau signalant la présence de cerfs de Virginie sur le boulevard du Golf au sud de la voie ferrée, en direction sud;

- interdire le stationnement 7 mètres à l'ouest du début de la rampe dédiée desservant l'immeuble situé au 7200 de l'avenue M.-B.-Jodoin jusqu'au côté est de l'entrée charretière adjacente à la rampe dédiée;
- interdire sur le côté sud de l'accès au stationnement du 9100 de la rue Claveau sur une longueur de 5 mètres.

ADOPTÉE

40.02 1191462003

---

#### **CA19 12080**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.38, et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.20, relatives à la tenue des événements organisés par l'école secondaire d'Anjou et le collège d'Anjou sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, au cours du mois de mai 2019**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 96), l'ordonnance 1333-O.38, jointe à la présente, permettant toute entrave nécessaire à la tenue d'activités organisées par l'école secondaire d'Anjou et le collège d'Anjou :

- Triathlon - École secondaire d'Anjou et rues environnantes, le 28 mai 2019, de 13 h à 14 h 30;
- Minimathon - École secondaire d'Anjou et rues environnantes le 30 mai 2019, de 13 h à 14 h 30;
- Olympiades annuelles du collège d'Anjou - Parc Lucie-Bruneau, le 23 mai de 7 h 30 à 15 h 30, en cas de pluie l'événement aura lieu le 22 mai.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 41.1), l'ordonnance 1607-O.20, jointe à la présente, permettant la diffusion de la musique par haut-parleurs ou autrement, nécessaire à la tenue de ces activités.

ADOPTÉE

40.03 1190556003

---

#### **CA19 12081**

**Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) », afin de permettre la délivrance des permis visant les occupations périodiques et permanentes du domaine public par ordonnance et d'abroger les frais relatifs à l'aménagement d'une cour sur le domaine public**

La conseillère Kristine Marsolais, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) », afin de permettre la

délivrance, par ordonnance, des permis visant les occupations périodiques et permanentes du domaine public et d'abroger les frais relatifs à l'aménagement d'une cour sur le domaine public, et dépose le projet de règlement.

40.04 1191462004

---

#### **CA19 12082**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-8), afin de déléguer au directeur d'arrondissement les fonctions dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics**

Vu l'avis de motion numéro CA19 12064 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-8), afin de déléguer au directeur d'arrondissement les fonctions dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics, donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 13 mars 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 13 mars 2019 par sa résolution CA19 12064;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-8).

ADOPTÉE

40.05 1197169004

---

#### **CA19 12083**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou » (RCA 145), afin de préciser les règles de régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou**

Vu l'avis de motion numéro CA19 12065 du règlement intitulé « Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou » (RCA 145), afin de préciser les règles de régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou, a été précédé d'un avis de motion donné par le conseiller Lynne Shand à la séance du 13 mars 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 13 mars 2019 par sa résolution CA19 12065;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou » (RCA 145), afin de préciser les règles de régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

40.06 1197169005

---

#### **CA19 12084**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-2), afin de préciser les tarifs pour la fourniture de services, non prévus par le présent règlement, à des tiers**

Vu l'avis de motion numéro CA19 12066 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-2), afin de préciser les tarifs pour la fourniture de services, non prévus par le présent règlement, à des tiers, a été précédé d'un avis de motion donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 13 mars 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 13 mars 2019 par sa résolution CA19 12066;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-2), afin de préciser les tarifs pour la fourniture de services, non prévus par le présent règlement, à des tiers.

ADOPTÉE

40.07 1197169006

---

#### **CA19 12085**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que les travaux d'éclairage et de signalisation routière » (RCA 143), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021**

Vu l'avis de motion numéro CA19 12054 du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que l'éclairage et la signalisation routière » (RCA 143), donné par la conseillère Lynne Shand à la séance du 5 mars 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 5 mars 2019 par sa résolution CA19 12054 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que l'éclairage et la signalisation routière » (RCA 143), afin d'effectuer de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que les travaux d'éclairage et de signalisation routière.

ADOPTÉE

40.08 1192437001

---

#### **CA19 12086**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipements informatiques et de logiciels » (RCA 144), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021**

Vu l'avis de motion numéro CA19 12055 du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipement informatiques et de logiciels » (RCA 144), donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 5 mars 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 5 mars 2019 par sa résolution CA19 12055;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipement informatiques et de logiciels » (RCA 144), aux fins de l'acquisition d'ameublements, d'équipements informatiques et de logiciels.

ADOPTÉE

40.09 1192437002

---

**CA19 12 16**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 5 février 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 5 février 2019.

60.01 1192911008

---

**CA19 12 17**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 6 février 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 6 février 2019.

60.02 1192911007

---

**CA19 12 18**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social tenue le 7 février 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 7 février 2019.

60.03 1192911006

---

**CA19 12 19**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 février 2019**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 février 2019

60.04 1197133009

---

**CA19 12 20**

**Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 27 février 2019**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 27 février 2019.

60.05 1190739003

---

**CA19 12087**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 24.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Jennifer Poirier  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
7 mai 2019.